

"L'Orée des Chênes"

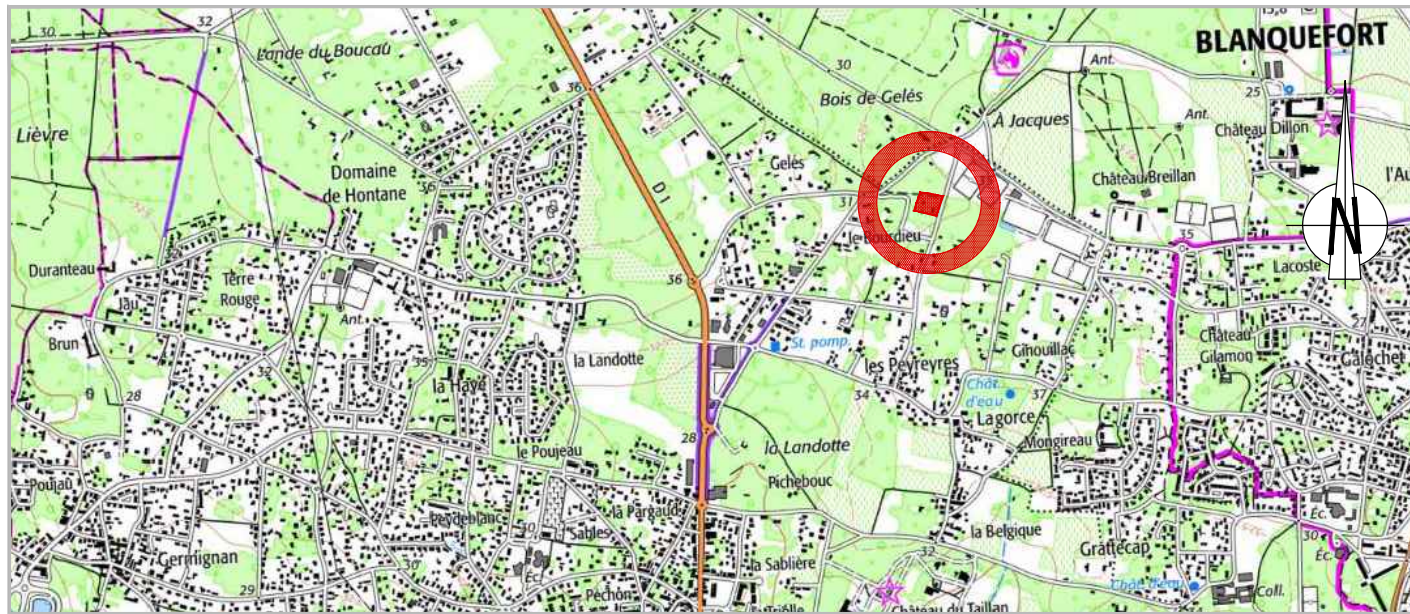
47 Chemin des Peyreyres

Ancienne Parcelle Cadastree Section AK numero 786

Cadastrées Section AK numeros 1038 à 1048

d'après le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°2921J du 12/07/2023

PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000

PLAN D'ENSEMBLE

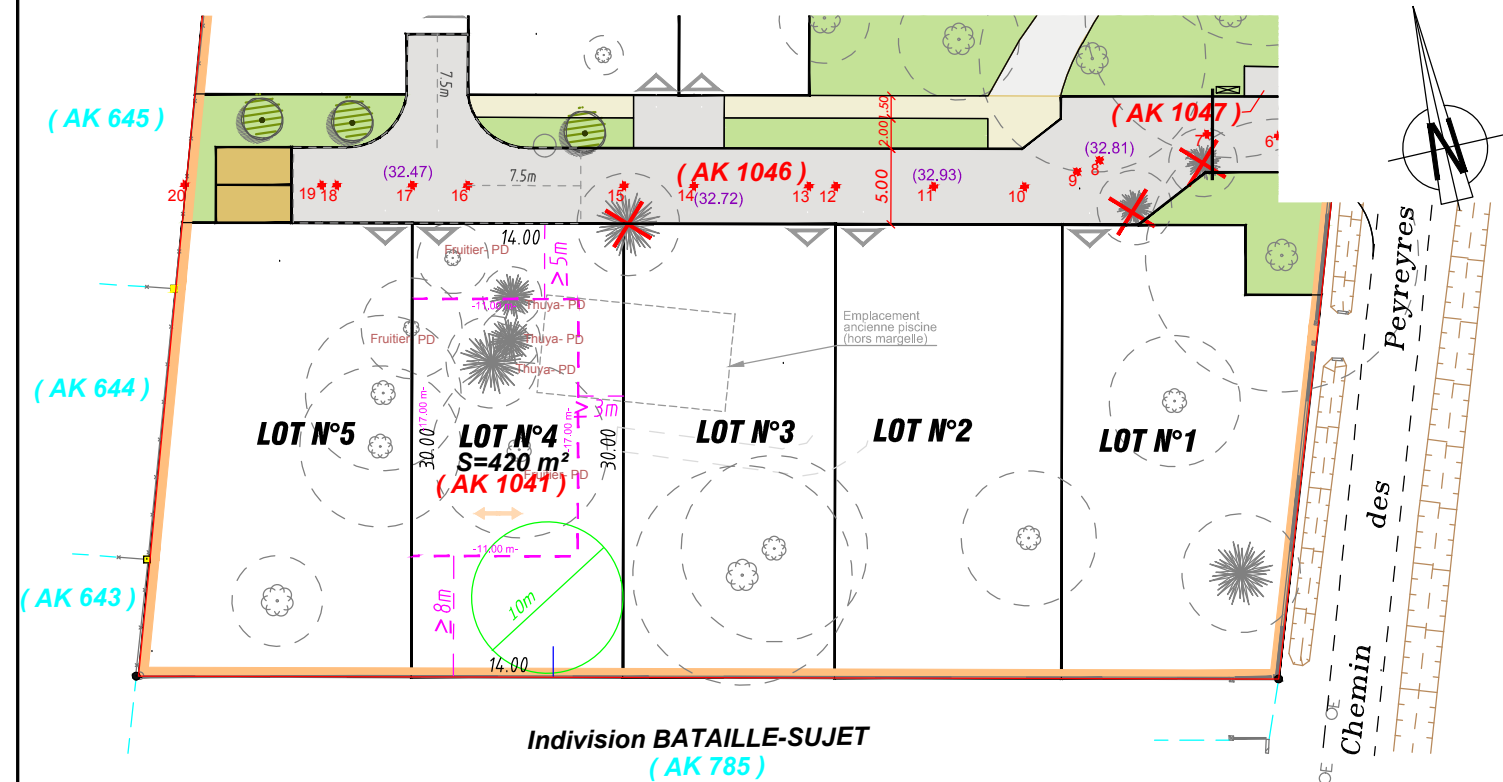


Echelle : 1/1000

"L'Orée des Chênes"

Cadastre Section AK numero 1041

PLAN DE VENTE DU LOT N°4



NOTA : Plan dressé au vu de la possession.

- Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.

	Accès au lot à titre indicatif.		Chaussée et accès en enrobé.
	Zone aedificandi de la construction principale, annexe et garage accolés à la construction principale. La piscine et les petites constructions isolées respecteront les règles de l'article 2.3.1 du règlement du lotissement.		Trottoir en calcaire finition castine.
	$R \geq 3.0m$ ou $R \geq 5.0m$ au droit des accès au lot. R = recul imposé de la façade de la construction principale par rapport à l'alignement.		Espace commun en pleine terre.
	Arbre à planter par l'aménageur.		Périmètre de l'opération.
	Arbre existant à abattre dans le cadre du Permis d'Aménager.		Application de la limite cadastrale.
	Arbre existant conservé dans le cadre du Permis d'Aménager pouvant être abattu dans le cadre de chaque Permis de construire.		(AK 1046) Nouvelle référence cadastrale.
	Cercle obligatoire d'Espace de pleine terre de 10m de diamètre. (Position indicative).		* (32.00) Altitude Projetée à l'axe de la voie.
	Sens de faitage obligatoire de la construction principale.		

Echelle : 1/500

Référence dossier : 211005

23 Janvier 2026